



**CHALLES
LES-EAUX**

Source d'inspirations

CHALLES *Infos*

25 août 2021 - n°10

Après deux années scolaires fortement perturbées par le COVID-19, la rentrée scolaire 2021-2022 s'inscrit dans un contexte encore particulier et incertain. Elle sera assortie de mesures de prévention et de lutte contre le COVID les moins restrictives possibles afin de réduire l'impact négatif sur l'enseignement et l'encadrement des jeunes scolarisés. Les mesures ont été prises en tenant compte de la situation épidémiologique et de l'expérience de ces deux années, de l'importance de l'enseignement en présentiel. En application des décisions gouvernementales, nos activités périscolaires appliqueront comme l'an dernier les protocoles de distanciation et de confinement en présence de cas positifs.

Nous allons faire tout notre possible pour favoriser notre vie locale, associative, sportive, culturelle, et économique, afin de bien vivre ensemble cette nouvelle année scolaire. Nous vous proposons plusieurs rendez-vous à travers ce numéro 10 du Challes Infos, à commencer par la présentation de notre saison culturelle le 01 septembre et la grande journée forum des associations le dimanche 5 septembre à l'Espace Bellevarde.

Le pass sanitaire sera obligatoire dans les établissements recevant du public. **Nous recommandons à tous ceux qui le peuvent de se faire vacciner.**



BRAVO Yann Genty !



Une médaille olympique en or pour notre challésien

Yann, nous sommes fiers de vous ! Habitant notre ville, Yann Genty, le gardien de but de notre équipe nationale de Hand, précédemment dans les cages de Chambéry, désormais au PSG a réalisé un parcours remarqué en or avec l'équipe de France aux J.O de Tokyo. La plus lourde médaille s'ajoute à son très beau palmarès. Un exemple de persévérance et d'humilité ! Toute notre commune le félicite !



SANTE

Lutte contre l'ambrosie

Chaque année l'ambrosie produit entre août et octobre une importante quantité de pollens, à fort potentiel allergène. Il est donc essentiel d'endiguer sa prolifération. Nos agents sont formés à l'identification et à la destruction avant floraison sur les terrains communaux ; Quand la parcelle relève du droit privé, un courrier est envoyé au propriétaire pour demander des opérations de prévention et de destruction. Agir contre l'expansion de l'ambrosie est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de toutes et tous, c'est pour cela qu'une plateforme interactive de signalement a été mise en place en France.



Que faire si on trouve de l'ambrosie :

www.signalement-ambrosie.fr

Application Smartphone : Signalement-Ambrosie

Téléphone 0 972 376 888

Courriel : contact@signalement-ambrosie.fr

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_gestion_agir_contre_l_ambrosie-2.pdf

AGENDA de RENTRÉE - Espace Bellevarde :

Mercredi 1/09 : Présentation saison culturelle à 19h30

Samedi 4/09 : Booder en spectacle, à 20h

Dimanche 5/09 : Forum des associations, de 10h à 18h



HABITAT



J'ai été alertée par quelques habitants s'interrogeant sur la multiplication des constructions sur la commune, par ex. rue Jean Moulin, route royale, RD 1006, chemin St Vincent, av. des thermes. Je comprends parfaitement ces interrogations et il me paraît important d'y répondre.

Voici en encadré ce qui dit la loi SRU, relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) : elle vise à créer un équilibre social dans chaque territoire et à répondre à la pénurie de logements sociaux.

En édictant le principe d'une répartition géographique homogène de la production de logements sociaux, la loi SRU s'est voulue être une véritable rupture par rapport à plusieurs dizaines d'années d'aménagement du territoire où des zones ont été spécialisées dans la production industrielle, le tourisme ou le logement résidentiel. Les unes avaient du logement social, d'autres pas ou peu.

Ce que dit la loi

L'article 55 de la loi SRU du 13 décembre 2000 a défini un seuil minimal de 20% de logements sociaux à atteindre par rapport aux résidences principales pour les communes de plus de 1500 habitants en Ile-de-France et celles de plus de 3 500 habitants en province, appartenant à des agglomérations ou des EPCI de plus de 50 000 habitants ET comprenant au moins une commune de plus de 15000 habitants.

Depuis 2014, de nouvelles mesures viennent renforcer cet arsenal législatif :

La loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public a eu pour effet :

- De porter le seuil minimal à 25% de logements sociaux dans les zones tendues. Sont concernées les communes appartenant à une agglomération ou un EPCI à fiscalité propre de + 50 000 habitants ET comprenant au moins une commune de + 15000 habitants. Dans les territoires ne justifiant pas un effort supplémentaire de production le taux est maintenu à 20%.

- D'élargir le champ d'application de l'article 55 aux communes dites « solées » de + 15000 habitants en croissance démographique. Elles sont alors soumises à l'obligation de disposer d'au moins 20% de logements sociaux.

- De permettre aux préfets de département de majorer le prélèvement jusqu'à ce qu'il atteigne 5 fois le prélèvement net initial, pour les communes. qui n'ont pas atteint leur objectif de rattrapage triennal et qui ne se sont pas engagées dans une politique volontariste de production de logements sociaux (objectif annuel non atteint).

Enfin la loi ALUR, n°2014-366 du 24 mars 2014 donne compétence à l'Etat pour délivrer les autorisations d'urbanisme en communes « article 55 » faisant l'objet d'un arrêté de carence.

Les services de l'État procèdent chaque année à un inventaire contradictoire avec les communes concernées par la loi SRU pour décompter le nombre de logements sociaux sur le territoire communal et ainsi déterminer le taux de logements sociaux, en regard des résidences principales. Les communes dites déficitaires et soumises à la loi SRU, qui ne disposent pas d'assez de logements sociaux doivent rattraper leur retard. Elles sont alors redevables d'un prélèvement annuel opéré sur leurs ressources, proportionnel à leur potentiel fiscal et au déficit en logement social par rapport à l'objectif légal. Elles sont aussi soumises à un rythme de rattrapage défini pour 3 ans qui doit lui permettre d'atteindre le taux légal en 2025.

🏠 Les chiffres à Challes, ce que coûte le déficit de logements sociaux :

La commune de Challes-les-Eaux n'est pas en règle par rapport à la loi SRU. Depuis la promulgation de la loi, la commune a versé 1 470 000 € de pénalités, financées par le budget communal.

*En 2003, la commune avait **6.55%** des résidences principales en logements locatifs sociaux au lieu de 20% demandés par la loi ; en 2020, il est désormais de **12.5%**. La pénalité annuelle est fixée à 271 € par logement locatif social manquant. Elle pourrait être multipliée par 5 en cas de mauvaise volonté de la commune.*

La compétence de l'agglomération en matière de planification et d'instruction des permis de construire a été transférée au 1^{er} janvier 2018 ; et la mise en place d'un document d'urbanisme unique (PLUi HD) pour Chambéry et sa couronne dit en « secteur urbain » en décembre 2019 instaure une obligation de rattrapage en terme de logements locatifs sociaux par densification.

🏠 Comment fait notre ville pour essayer de limiter au maximum l'impact des constructions sur notre cadre de vie ?

Face à ses obligations, notre commune est particulièrement attentive au volume de logements, au stationnement, à la préservation d'espaces verts (parcs publics, espaces naturels et agricoles), de promenades et de loisirs, à l'incitation aux déplacements doux.

Notre commune apporte également à cette fin un soutien aux opérations immobilières pour éviter toute forme de programme fortement concentré :

- Cessions foncières à moindre coût
- Orientations vers des publics spécifiques (50 logements BEAUSEJOUR équipés personnes à mobilité réduite)
- Répartition de ses logements sociaux à concurrence de 35% sur tout le territoire de la commune pour éviter de fortes concentrations.
- Clause de mixité sociale imposée aux constructeurs

Nous espérons ainsi répondre aux obligations légales tout en maîtrisant au mieux les conséquences sur notre cadre de vie.

Josette Remy, Maire de Challes-les-Eaux

Promenade confort

Dans le souci d'améliorer le cadre de vie de nos habitants tout en contribuant à l'attractivité touristique de notre station thermale, nous avons déposé un projet de « promenade confort » que le conseil départemental a accepté de subventionner. Des cheminements existants seront aménagés, avec signalétique et mobiliers nouveaux (bancs, tables de pique-nique) du plan d'eau au parc de Triviers en passant par les Thermes et le Casino. Il s'agit de valoriser les ressources patrimoniales de notre commune, les paysages urbains et naturels avec un fil conducteur des « sources de Challes », les cours d'eau, le cours du temps et les paysages agricoles, avec des aires de repos ombragées ou ensoleillées.



Ce projet inclut un « parcours pêche famille » destiné à tous les usagers et ouverts aux personnes à mobilité réduite, en partenariat avec la l'AAPPMA, la fédération 73 pour la pêche.

Office du tourisme

Compte-tenu du développement des modes de communication à distance, et face à la baisse de sa fréquentation physique, notre office du tourisme – dépendant de Grand Chambéry Alpes Tourisme - a sur ces deux dernières années réduit ses périodes d'ouverture, passant d'une ouverture annuelle à une ouverture saisonnière réduite à la période des cures. Il a été finalement annoncé qu'il cesserait son activité en présentiel fin septembre 2021.

Pour autant, Grand Chambéry Alpes Tourisme, détenteur désormais de la compétence « promotion touristique » pour toute notre agglomération, n'abandonne pas la commune mais modernise sa présence : deux bornes tactiles seront installées, dans le centre-ville et à proximité du camping. Des informations à la demande seront délivrées dans les établissements saisonniers (camping et thermes) pour l'accueil des touristes. La visibilité en ligne sera accrue puisqu'un seul site fera la promotion du territoire avec une nouvelle

ChambéryMontagnes

Nouveauté 2022 :

Ce bâtiment communal aura une nouvelle destination : Compte tenu de la demande des habitants d'avoir une brasserie en centre-ville, les exploitants du « Bistrot de Julie », après 3 mois de travaux, ouvriront en lieu et place de l'office du tourisme, une activité de bar-restaurant, ouvert 6/7 jours. **Souhaitons leur bonne chance dans ce beau projet.**



Jumelage

Dimanche 5/09, Challes va inaugurer une nouvelle plaque pour la place des-thermes, en présence de Josette Remy et Fabio Riva, maires des 2 cités, afin de marquer notre amitié de 25 ans avec Godiasco Salice Terme de la province de Pavie (Italie).



L'association de jumelage Challes-les-Eaux/Godiasco Salice Terme a été créée en 1997 entre les 2 villes qui se ressemblent pour leur nombre d'habitants, leur thermalisme, leur histoire, leur économie et leur terroir viticole. En Savoie, elle regroupe environ 135 adhérents de Challes et ses environs. Après Elisabeth Loyer, puis Danièle d'Agostin, elle est présidée depuis 2021 par Aldo Colicci et développe des échanges culturels, scolaires, amicaux et sportifs. Forts d'une vingtaine de séjours de part et d'autre de la frontière, fondés sur l'échange, la convivialité et la découverte, tous ont encore maints projets et activités connexes, comme les cours d'italien. Ils seront présents au forum. **Contact** : Aldo Colicci 06 75 30 26 76 – **Cours italien** : Anna.luchetta.quillot@gmail.com 06 87 72 87 77

CADRE DE VIE - NATURE - ÉCOCITOYENNETÉ

Chantiers écocitoyens été 2021

Encadrés par des animateurs de l'AQCV, 7 jeunes volontaires âgés de 16 à 18 ans, se sont engagés pour notre commune. Ils ont enlevé le long du sentier botanique (qui relie Challes à St Jeoire Prieuré) le buis mort suite aux attaques de la pyrale. Leur action d'intérêt collectif permet de lutter contre les risques d'incendie du Mont Saint-Michel. Les buis morts ont été broyés par nos services techniques avec le broyeur mis à disposition par Grand Chambéry. Les jeunes ont rencontré Sébastien Laguet (responsable ONF) pour évoquer les fonctions de la forêt et les menaces qui pèsent sur elle, ainsi que des animateurs de Mountain Rider et de l'agence Ecomobilité sur les impacts environnementaux.



RAPPEL : le broyeur est disponible à la réservation par tout habitant de la commune selon un calendrier défini au niveau de l'agglomération. N'hésitez pas à vous adresser à l'accueil de la mairie 04 79 72 80 91

0806 706 806 : le numéro « info logement indigne »

Que vous soyez locataire, victime d'un marchand de sommeil ou d'un logement insalubre, propriétaire ou toute personne ayant connaissance d'une situation relevant de l'indignité, contactez le numéro d'appel unique **0806 706 806**, (coût d'un appel local). Un conseiller de l'Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL) sera à votre écoute et vous expliquera les démarches à effectuer.



TRAVAUX

Toilettes publiques Beauséjour



Les toilettes sont en service. Les bâtiments ont été décorés par V.Cavalli (Galerie Fugitive) avec son regard sur notre ville de monts et d'eau, signées de citations philosophiques inspirantes. La fresque a été

cofinancée par le SDES, Territoire d'Energie Savoie dont la commune salue la participation. Les travaux de rénovation des toilettes publiques de la gare routière sont en cours.

Fontaines du Colombier

Les fontaines du Colombier ont été remises en route. Il est rappelé qu'il est strictement interdit de se baigner ou d'y faire nager son chien.



Parking des Ecoles :

Afin d'améliorer la sécurisation du parking des écoles, une dépose minute au fond du parking, au plus près des écoles et une circulation piétonne en son milieu vont être réalisées avant la rentrée scolaire. Il est rappelé qu'une aire de dépose-minute est un emplacement temporaire réservé à la montée et la descente immédiates.

POLICE, SÉCURITÉ, CITOYENNETÉ

Taille des haies et végétaux :

Vérifiez votre haie qui a beaucoup prospéré avec la météo, y compris sur son bord extérieur côté espace public. Pour rappel, les déchets végétaux sont broyés et compostés sur chaque propriété privée ou portés à la déchetterie et non sur les espaces publics.



Régie + : Depuis le 15 juillet, des médiateurs de rue et correspondants de nuit sont présents dans nos espaces publics afin de rappeler les règles de vie collective. N'hésitez pas à aller à leur rencontre et leur faire remonter vos doléances.

Nos amies les bêtes : **RAPPEL**, en ville, les chiens doivent être tenus en laisse



JEUNESSE

Lycée hôtelier : ouverture du restaurant



Félicitations aux heureux lauréats du lycée hôtelier qui affiche un taux de réussite de 91 % au BTS . Après une année particulièrement difficile, le **restaurant d'application de notre**

lycée hôtelier ouvrira le 7 septembre pour 3 semaines, puis du 9/11 au 17/12 dans le respect des mesures sanitaires en vigueur en septembre. Les réservations sont ouvertes dès le 27 août : 07 79 72 86 13

MÉDIATHEQUE SAMIVEL

Les Heures du conte : Elles ont lieu tous les 15 jours, le mercredi à 17 h

Mercredi 15 septembre : « ainsi font font font les taupes », pour les 0-3 ans

Mercredi 29 septembre : « albums sans texte », à partir de 4 ans



Exposition

Du vendredi 17/09 au vendredi 11/12 : exposition « Espace collections adaptées pour une bibliothèque Adaptée, Accessible, Accueillante », prêtée par Savoie-Biblio. Présentation d'un espace de découverte des collections adaptées (livres en braille, en gros caractères, en format audio, sur supports numériques avec des outils de lecture) permettant de sensibiliser le public aux problématiques des handicaps et de lui faire découvrir l'édition adaptée aux formats physique et numérique.



Spectacle

Vendredi 8 octobre à 18h30, salle Bellevarde : « Danse à la carte » proposé par la Compagnie KE KOSA (spectacle familial gratuit, programmé dans le cadre de Bib'en scènes, cofinancé par Savoie-Biblio) : une danseuse contemporaine, 15 thèmes d'improvisation, 15 musiques, le tout orchestré par le public !



Cette proposition est née de l'idée de partager avec les enfants ce qui fascine du corps, de la danse et du son, pour favoriser la compréhension et la découverte de l'art chorégraphique contemporain.

Depuis le 10 août 2021, le pass sanitaire est obligatoire pour accéder à la médiathèque.



Contact : mediatheque@challesleseaux.net

www.lebouquetdesbibliotheques.fr

Retrouvez la médiathèque sur Facebook

Lire et faire lire

De beaux livres de belles histoires se tissent entre les générations : cette association intervient chaque semaine dans nos écoles, maternelle et primaire. Vous avez plus de 50 ans, vous aimez les livres, vous trouverez de beaux échanges, tout en enrichissant les enfants .



Contact : Martine NAVARDIN 06 14 59 53 40

CHALLENGE ODYSSEA

Ensemble contre le cancer du sein, soyons solidaires, pour que l'effort mené depuis 2007, 15 ans en Savoie se poursuive malgré l'épidémie de Covid ! L'édition 2021 aura lieu le samedi 18/9 au parc du Verney à Chambéry, et un challenge chronométré et connecté de 4 km ou 8 km se déroulera du 13 au 19/9. Nous aussi, Challésiens, nous pouvons participer !

ODYSSEA
ensemble contre le cancer du sein



Nouveauté 2021 : connectez-vous sur <https://odyssea.info/lieu/chambery/>

COVID 19

Pour se protéger et protéger les autres

Ensemble continuons les gestes barrières



Port du masque obligatoire



Respecter 1 m de distance



Lavez-vous les mains



Ne saluez pas les mains



Touchez ou évitez dans votre coiffe



Utilisez des mouchoirs à usage unique